Nations Unies

S/PV.7626



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7626e séance

Jeudi 18 février 2016, à 10 heures

New York

Président :	M. Ramírez Carreño	(Venezuela (République bolivarienne du))
Membres :	Angola	M. Lucas
	Chine	M. Zhao Yong
	Égypte	M. Aboulatta
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Lamek
	Japon	M. Okamura
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nouvelle-Zélande	M. Taula
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Sénégal	M. Seck
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

La situation en Somalie

Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée

16-04257 (F)







La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Somalie à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée.

J'ai l'honneur de tenir la présente séance afin d'informer le Conseil de sécurité sur les activités du Comité des sanctions concernant la Somalie et l'Érythrée. Mon exposé d'aujourd'hui sera axé sur les événements récents et les dernières conclusions du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée. Cette séance d'information se tient en application de l'alinéa g) du paragraphe 11 de la résolution 1844 (2008).

S'agissant de l'embargo sur les armes imposé à la Somalie, le Comité a reçu, depuis le commencement de l'année, une notification en vertu de l'alinéa g) du paragraphe 10 de la résolution 2111 (2013). Il a également reçu deux notifications en application de l'alinéa a) du paragraphe 11 de la même résolution.

Durant ses consultations du 9 octobre 2015, le Comité a examiné les rapports finals sur la Somalie et l'Érythrée établis par le Groupe de contrôle et délibéré sur les recommandations qu'il y formule. Le Groupe de contrôle a informé le Conseil de ce que l'intérêt international pour les riches ressources maritimes et minérales de la Somalie allait en augmentant. Cet intérêt, cependant, ne s'était pas encore accompagné des travaux adaptés à la gestion de ces ressources. Le Groupe de contrôle avait envisagé que cela constituait une menace possible à la paix, à la sécurité et à la stabilité de la Somalie. En ce qui concerne le secteur somalien des ressources minérales, le Groupe de contrôle a signalé une augmentation des tensions entre le Gouvernement fédéral somalien et les administrations régionales, puisqu'ils continuent, chacun de leur côté, de signer des accords avec des entreprises pétrolières et gazières internationales.

Quant à la menace que représentent les Chabab pour la Somalie et la région, le Groupe a signalé qu'elle persistait, en dépit du fait que plusieurs de leurs chefs étaient morts. Les Chabab ont profité du fait que la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), l'Armée nationale somalienne et les forces alliées ont atteint la limite de leurs capacités, ce qui rend leurs bases toujours plus vulnérables face à des attaques éventuelles. Le Groupe de contrôle a également pu constater que les Chabab cherchent à maintenir la communication avec le Yémen et Al-Qaida dans la péninsule arabique. Le Groupe de contrôle a informé le Conseil du fait que le Gouvernement fédéral somalien et les administrations régionales provisoires avaient des problèmes pour contrôler les territoires libérés de l'emprise des Chabab, ce qui a donné lieu à une réapparition des tensions et des conflits entre communautés.

Concernant l'accès humanitaire, le Groupe de contrôle a signalé que cet accès restait extrêmement fragile, en particulier dans les zones où les Chabab appliquaient des blocus, tant pour empêcher les approvisionnements humanitaires que le commerce, en recourant à la détention et au meurtre de civils, et à la destruction de leurs biens. Les forces étrangères et nationales actives en Somalie ont continué de s'attaquer aux civils, soit dans le cadre d'une tactique de guerre délibérée soit en raison de l'emploi disproportionné de la force.

En ce qui concerne le charbon de bois, le Groupe de contrôle a informé le Conseil que l'application de l'interdiction imposée à cet égard s'était améliorée depuis que les Chabab avaient été déplacés des endroits d'où on l'exportait. Toutefois, en raison du fait que l'usage de documents falsifiés est très répandu entre les transporteurs, les exportations de charbon de bois somalien se sont quand même poursuivies. À cet égard, le Groupe de contrôle a fait valoir que les autorités somaliennes, les États Membres, l'AMISOM et les pays fournisseurs de contingents devaient mieux coordonner les différentes initiatives adoptées afin d'assurer l'existence d'un mécanisme solide et efficace de lutte contre le commerce illégal de charbon végétal somalien.

Le Groupe de contrôle a observé les avancées réalisées sur le fond par le Gouvernement fédéral somalien en ce qui concerne la qualité et la ponctualité

des notifications préalables qu'il doit donner au Comité concernant les armes importées. En revanche, le Groupe a exprimé sa préoccupation au sujet du manque de précision des informations présentées sur la composition et la disposition des forces de sécurité. À ce propos, le Comité a décidé d'adresser une note verbale à tous les États Membres pour leur demander d'appuyer le programme global de réforme du secteur de la sécurité annoncé par le Cabinet du Président du Gouvernement fédéral somalien le 9 septembre 2015, afin d'assurer dans les temps la prestation de l'assistance technique et financière voulue au secteur de la sécurité.

Je voudrais maintenant faire référence au rapport du Groupe de contrôle consacré à l'Érythrée (voir S/2015/802). Le Groupe n'a pas trouvé de preuves que le Gouvernement érythréen ait apporté un appui aux Chabab. Cependant, il a informé le Conseil du fait que l'Érythrée appuyait des groupes armés en Éthiopie, en contravention avec les dispositions du paragraphe 16 de la résolution 1907 (2009). Le Groupe a signalé qu'il avait dialogué avec le Gouvernement érythréen à différentes occasions, mais que les autorités de ce pays ne s'étaient guère montrées disposées à coopérer. Le Groupe a également signalé le manque de progrès dans le règlement du différend frontalier entre Djibouti et l'Érythrée. Le Comité espère que les efforts de médiation du Qatar contribueront au règlement de cette question.

Le déchaînement de la crise au Yémen représente une tournure nouvelle des événements. Le Groupe avait reçu des informations non confirmées faisant état de la présence de soldats érythréens au Yémen combattant aux côtés de la coalition arabe. Au cas où ces informations se confirmeraient, le Groupe a déclaré que cette participation pourrait constituer une violation du paragraphe 6 de la même résolution. Depuis l'adoption de la résolution 2244 (2015) par le Conseil, le Secrétaire général a nommé huit experts spécialisés dans les armes, les groupes armés, les finances, les affaires humanitaires, les affaires maritimes et les transports, les ressources naturelles et les questions régionales au sein du Groupe de contrôle.

Entre le 11 et 15 janvier, les huit experts du Groupe de contrôle, de passage à New York pour participer à un programme d'orientation et de planification dans le cadre de leur mandat, ont tenu des réunions bilatérales avec les principales délégations concernées, y compris moi-même, en ma qualité de président du Comité des sanctions concernant la Somalie et l'Érythrée, ainsi que le Représentant permanent de l'Érythrée. Dans le premier compte rendu écrit reçu par le Comité cette année, le Groupe de contrôle a signalé qu'il continuait de travailler avec le corps diplomatique, le système des Nations Unies à Nairobi et les principales parties intéressées de la Corne de l'Afrique afin de chercher activement à déterminer de nouvelles pistes de recherche, ainsi que pour élargir le réseau des contacts afin de s'acquitter de son nouveau mandat. Il est prévu que le coordonnateur du Groupe de contrôle remette au Comité un compte rendu à mi-parcours sur les enquêtes et les activités recommandées par le Conseil au Groupe le 22 avril, afin que le rapport final soit achevé d'ici au 15 octobre 2016.

Le Comité examine actuellement un projet de note d'orientation pour la mise en œuvre des résolutions, qui vise à fournir des orientations et des recommandations opérationnelles aux États Membres, au Gouvernement somalien et aux autres entités pertinentes aux fins d'une application plus efficace des mesures prises dans le cadre de l'embargo sur les armes. Ce projet de note d'orientation résume les restrictions en vigueur dans le cadre de l'embargo imposé sur les armes à l'encontre de la Somalie et de l'Érythrée, décrit les exemptions à ces mesures et fournit des éclaircissements sur les problèmes qu'ont rencontrés les États Membres et le Gouvernement somalien, en particulier, dans l'application de l'embargo sur les armes. Le Comité a prévu d'adopter la note d'orientation et de la faire paraître au début mars. Le Comité s'est dit disposé à examiner les changements intervenus dans la situation dans la Corne de l'Afrique sur le plan de la sécurité, en vue d'accroître l'efficacité du régime de sanctions actuel en Somalie et en Érythrée.

Pour terminer, je voudrais remercier les membres du Conseil de m'avoir confié une fois de plus la présidence de cet important Comité. Je continuerai de faire tout mon possible pour conduire les travaux du Comité de manière équilibrée et avec équanimité. Je suis convaincu que grâce à ses travaux, le Comité pourra contribuer notablement aux efforts du Conseil en vue de parvenir à une paix et une stabilité durables en Somalie, en Érythrée et dans la Corne de l'Afrique.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je vais maintenant donner la parole aux autres membres du Conseil de sécurité.

M. Wilson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance d'information. Elle intervient à point

nommé, suite à notre débat de la semaine dernière consacré aux sanctions.

Puisque c'est la première occasion que nous ayons de le faire dans cette salle, je voudrais, pour commencer, exprimer mes condoléances et celles du Royaume-Uni à la famille de M. Boutros Boutros-Ghali et à nos collègues égyptiens, suite au décès, mardi, de l'ancien Secrétaire général. Il aura été un dirigeant influent de l'Organisation des Nations Unies, qu'il a présidée au cours d'une des périodes les plus difficiles qu'elle ait connues.

Parmi les problèmes qui se posaient à l'époque, il y eut bien sûr la Somalie. Il déploya des efforts inlassables pour ramener la paix et la stabilité dans ce pays déchiré par la guerre, en organisant des pourparlers pour un cessez-le-feu en 1992 puis avec le déploiement par la suite de l'Opération des Nations Unies en Somalie. Je suis sûr qu'il aurait été réconforté par les progrès considérables réalisés par ce pays ces dernières années.

Pour consolider les progrès en Somalie cette année, il est capital que le Conseil demeure engagé sur ce dossier. Les élections à l'automne seront l'épreuve de vérité pour les évolutions positives enregistrées ces quatre dernières années. Mais, comme la tentative d'attentat contre un avion de ligne somalien ce mois-ci le montre, des défis bien réels subsistent. Le Conseil doit être plus vigilant que jamais. Le travail du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée est vital à cet égard. Le Groupe joue un rôle indispensable pour maintenir le Conseil informé de l'évolution de la situation sur le terrain. Et je voudrais proposer deux moyens de faire en sorte qu'il en demeure ainsi cette année.

Premièrement, il est hélas inévitable que certains individus ou certaines entités à l'intérieur comme à l'extérieur du Gouvernement et des institutions politiques tentent de saboter le processus politique pour servir leurs intérêts. C'est exactement le genre d'information que le Groupe de contrôle doit porter à notre attention. Il nous faut ensuite, en tant que Conseil, montrer que nous sommes prêts à agir. Le peuple somalien est en droit d'attendre du Gouvernement qu'il soit représentatif et fonctionne dans la transparence. Nous lui devons de contribuer à ce qu'il en soit bien ainsi.

Deuxièmement, pour ce qui est du volet militaire, nous ne devons pas sous-estimer les Chabab. Ils ont un genou à terre, mais ils sont loin d'être vaincus, ce qui signifie qu'il est plus important que jamais que la Somalie mette sur pied des forces de sécurité crédibles et efficaces, capables de faire face à la menace qui se présente. Là encore, le Groupe de contrôle a un rôle clef à jouer pour veiller à ce que le Gouvernement somalien respecte les dispositions de la levée partielle de l'embargo sur les armes. Cela suppose notamment que le Gouvernement marque, enregistre et entrepose les armes comme prévu et prenne des mesures pour constituer une véritable armée nationale, plutôt qu'une série de milices régionales.

Il convient de souligner qu'il doit y avoir une relation franche et constructive entre le Groupe de contrôle et le Gouvernement somalien. Cette relation s'est améliorée ces dernières années. Mais avec l'approche des élections, les esprits politiques vont immanquablement s'échauffer, et il est donc impératif que la relation demeure constructive au cours des prochains mois, même lorsque les deux parties ne sont pas d'accord. La maturité dont le Gouvernement somalien fait preuve dans sa relation avec le Groupe de contrôle sera un indicateur important du chemin parcouru par le pays ces dernières années.

Malheureusement, la relation que l'Érythrée entretient avec le Groupe de contrôle est loin d'être aussi constructive. En fait, elle reste inacceptable. Le mandat que le Conseil a confié au Groupe relève du Chapitre VII. Comme nous l'avons entendu sans ambiguïté durant le débat public de lundi (S/PV.7621), les pouvoirs conférés par la Charte au titre du Chapitre VII ne sont pas à prendre à la légère et ne sauraient en aucun cas être ignorés. L'Érythrée doit coopérer avec le Groupe de contrôle et l'autoriser sur son territoire. Il est franchement scandaleux de voir que cela fait trois ans que ce n'est pas le cas. La balle est donc dans le camp de l'Érythrée. Elle a le choix, soit elle admet le Groupe de contrôle sur son territoire, entretient une relation constructive avec lui et permet au Conseil de débattre de manière informée du caractère approprié des sanctions, soit elle continue à choisir l'isolement, avec tout ce que cela implique. J'espère qu'avec le nouveau Groupe de contrôle maintenant en place, l'Érythrée réalisera que la coopération est la bonne réponse.

Avec la Somalie et l'Érythrée, nous sommes en présence de deux réponses diamétralement opposées à des demandes parfaitement légitimes du Conseil. D'un côté, le dialogue avec le Groupe de contrôle a favorisé des progrès auparavant inimaginables; de l'autre, l'impasse persistante et l'inaction ont mis l'Érythrée dans une position d'isolement. J'espère que

le fait de débattre aujourd’hui de ces deux pays dans le cadre d’une séance publique permettra de refocaliser l’attention sur ce contraste et encouragera l’Érythrée à changer de comportement. Ce faisant, il est absolument indispensable que nous accordions notre plein appui au travail du Groupe de contrôle, car il en aura besoin au cours des 12 prochains mois.

M. Okamura (Japon) (*parle en anglais*) : Puisqu’il s’agit de la première séance consacrée au Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l’Érythrée, ma délégation voudrait commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, pour le travail que vous effectuez à sa tête. Je tiens aussi à saluer le travail qu’accomplit le Groupe de contrôle pour la Somalie et l’Érythrée.

C’est une année cruciale pour la Somalie et la mise en œuvre du programme « Vision 2016 ». Le Japon se félicite de la tenue récente du dialogue sans exclusive dirigé par les Somaliens sur le choix d’un modèle électoral, ainsi que de la décision en la matière annoncée à la fin du mois de janvier par le Gouvernement fédéral somalien. Il faut désormais que toutes les parties somaliennes mettent de côté leurs dernières divergences, participent de manière constructive et sans délai au processus politique et s’entendent sur les détails afin que la décision puisse être appliquée à temps pour les élections qui doivent avoir lieu en septembre. À cet égard, il va être capital de bien gérer les finances publiques dans le contexte de la campagne électorale. On ne peut pas laisser les fauteurs de trouble manipuler le cours des événements en versant des pots-de-vin ou en recourant à la menace. Le Conseil de sécurité doit être prêt, le cas échéant, à inscrire sur la liste des sanctions les individus qui se livreraient à tout acte mettant en péril le processus de paix et de réconciliation en Somalie, et à prendre des mesures ciblées à leur encontre.

Les Chabab continuent de représenter une menace majeure. Le Japon condamne vigoureusement les attentats qui ont eu lieu récemment, et nous exprimons nos sincères condoléances et toute notre sympathie aux familles des victimes. Nous rendons hommage au personnel de la Mission de l’Union africaine en Somalie (AMISOM) et de l’Armée nationale somalienne pour le travail qu’il réalise dans des conditions extrêmement difficiles. Pour empêcher les Chabab de reprendre l’avantage, nous pensons qu’il est impératif que les opérations offensives menées contre les Chabab par l’AMISOM et l’armée et la police nationales somaliennes soient coordonnées encore plus étroitement. Nous attendons avec intérêt le sommet des pays fournisseurs de contingents ainsi que le Forum de partenariat de haut niveau, à Istanbul, la semaine prochaine et espérons voir des résultats concrets en ce sens.

Après de longs efforts, la Somalie avance enfin à un rythme régulier dans l’édification de l’État. Ce processus doit être dirigé par les Somaliens, mais appuyé par la communauté internationale. Il me plaît d’annoncer que le Japon a récemment fourni 37,1 millions de dollars d’aide supplémentaire, qui doivent servir à financer des mesures de renforcement de l’État en Somalie, et notamment le processus électoral ainsi que la formation de la police.

Le Japon est un ardent défenseur du Groupe de contrôle. Il est regrettable que celui-ci soit dans l’incapacité de se rendre en Érythrée depuis février 2011. Je voudrais rappeler que tous les États Membres ont l’obligation d’agir conformément aux résolutions pertinentes du Conseil et de coopérer avec le Groupe de contrôle afin que cet organe important puisse pleinement et en toute efficacité s’acquitter des tâches qui lui ont été confiées. À cette fin, nous espérons que les nouveaux experts du Groupe de contrôle et le Gouvernement érythréen pourront engager une coopération constructive cette année, avec l’appui du Comité des sanctions et du Conseil.

Le Japon se tient prêt à fournir tout l’appui possible tandis que le Comité des sanctions poursuivra son travail sous votre direction, Monsieur le Président.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d’abord vous remercier, Monsieur le Président, pour tous les efforts que vous déployés en tant que Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l’Érythrée.

Nous savons également gré au Groupe de contrôle pour la Somalie et l’Érythrée de son travail. Le régime de sanctions contre la Somalie et l’Érythrée est l’un des plus vieux mis en place par le Conseil et il illustre clairement la nécessité pour le Conseil d’accorder toute l’importance voulue aux méthodes de travail de ses organes subsidiaires. L’objectif doit être de perfectionner les méthodes de travail et de moderniser les régimes de sanctions en vue de les rendre plus efficaces et de faire en sorte qu’ils remplissent les objectifs politiques recherchés. Par conséquent, je réaffirme ce que j’ai

dit à l'occasion du débat du Conseil du 11 février (voir S/PV.7620).

Les événements récents en Somalie montrent à quel point il est important que le Conseil et toutes les parties internationales et régionales s'emploient à mettre à profit la dynamique actuelle pour parvenir à une réconciliation politique véritable, rétablir la présence et l'autorité de l'État et repousser la menace à la sécurité que représentent les Chabab. Nous invitons tous les États à faire le nécessaire et à fournir tout l'appui qui s'impose à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) afin que celle-ci puisse s'acquitter de son mandat avec succès. Nous prions également les États d'accorder davantage d'importance au Gouvernement somalien et de lui fournir une aide matérielle supplémentaire afin qu'il renforce les capacités des forces somaliennes. C'est le seul moyen d'obtenir les résultats souhaités et c'est la pierre angulaire de tout effort pour rétablir la paix et la sécurité dans ce pays.

Nous sommes préoccupés par la persistance des menaces qui pèsent sur les organismes de secours et des entraves à l'acheminement de l'aide humanitaire aux civils, ainsi que par la poursuite des exportations de charbon depuis de nombreux ports somaliens. Nous appelons le Gouvernement somalien, l'AMISOM et tous les partenaires internationaux à fournir la protection qui s'impose aux efforts humanitaires et à faire en sorte que l'embargo international sur les exportations de charbon soit respecté.

Nous réaffirmons l'importance d'améliorer l'efficacité du régime de sanctions sur la Somalie et l'Érythrée d'une manière qui soit à la hauteur des efforts de paix et ne nuise pas à l'action internationale menée pour lutter contre le terrorisme dans le sud de la mer Rouge et dans le détroit de Bab el-Mandeb.

M. Ibrahim (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de votre exposé sur les travaux du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée. Ma délégation salue la manière avisée dont vous dirigez ce comité. Je saisis également cette occasion pour féliciter les membres du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée de leur nomination en application de la résolution 2245 (2015).

La Malaisie se félicite de la manière dont le Groupe de contrôle s'emploie activement à s'acquitter de son mandat, notamment grâce au dialogue avec un vaste éventail d'interlocuteurs, à ses visites dans des pays tiers ainsi qu'à ses visites sur le terrain en Somalie. Toutefois, nous observons à regret que le Groupe n'a pas été autorisé à se rendre en Érythrée pendant la période à l'examen. Autoriser le Groupe de contrôle à venir en Érythrée serait pour le Gouvernement de ce pays une occasion importante d'engager un dialogue constructif avec la communauté internationale, afin de permettre de mieux comprendre les questions en suspens et de répondre aux éventuelles préoccupations. Nous exhortons l'Érythrée à envisager d'améliorer sa coopération avec le Comité et le Groupe de contrôle, conformément à ses obligations en vertu des résolutions pertinentes du Conseil.

La Somalie a connu de très grands changements au fil des ans. Ces dernières années, on a pu observer une forte dynamique positive dans les domaines clefs que sont le dialogue politique et le processus de renforcement de l'État et des institutions. Cet élan a donné des résultats tangibles, bien que modestes, y compris pour ce qui est de la paix et de la sécurité et du développement socioéconomique du pays. Étant donné que l'année 2016 est une année particulièrement importante pour la Somalie, il convient de préserver cette dynamique positive.

À cet égard, la Malaisie accueille favorablement les récentes annonces faites par le Gouvernement fédéral somalien concernant le modèle électoral pour 2016. Le Gouvernement fédéral doit continuer de travailler en étroite coopération, dans la transparence et de manière inclusive, avec les administrations régionales qui existent déjà ou qui sont mises en place afin de garantir l'adhésion et l'appui au modèle électoral et au processus qui doit suivre. Ce serait là un grand pas en avant vers le succès de la transition politique. Dans ce contexte, il est tout aussi important que les divergences entre les autorités fédérales et régionales au sujet de l'exploitation des ressources minières soient gérées de façon constructive et équitable.

Sur une tout autre question, la Malaisie fait sienne les préoccupations exprimées concernant la situation humanitaire en Somalie, en particulier dans les zones où se poursuivent les combats contre les Chabab et où des tensions et des conflits intercommunautaires ont ressurgi. Nous signalons que rien que pour l'année 2015, au moins 157 cas de violations graves contre des enfants ont été enregistrés. Nous invitons vivement le Gouvernement, dans le cadre des efforts qu'il déploie actuellement pour consolider la paix et améliorer la situation en matière de sécurité dans tout le pays, à

continuer à mettre en œuvre son plan d'action relatif aux enfants en période de conflit armé.

Il importe de continuer d'axer l'attention sur la menace que représentent les groupes terroristes en Somalie, et notamment les Chabab. La Malaisie est totalement d'avis qu'il faut maintenir la pression sur ce groupe, ses partisans et tous ceux qui y sont affiliés. Nous apprécions à leur juste valeur et respectons les sacrifices consentis par tous les acteurs du secteur de la sécurité en Somalie, au premier rang desquels la Mission de l'Union africaine en Somalie et les forces de sécurité somaliennes, afin de repousser cette menace. Seule une stratégie globale permettra de la neutraliser totalement.

À cet égard, la version définitive de la loi sur la politique de sécurité nationale et de la loi sur la défense nationale ainsi que l'intégration des forces régionales dans l'Armée nationale somalienne sont des éléments positifs qui vont contribuer à améliorer la capacité de l'armée de lutter contre les Chabab. Dans le même temps, nous notons que la présence de l'État islamique d'Iraq et du Levant et d'Al-Qaida dans la péninsule arabique commence à s'étendre en Somalie et dans la Corne de l'Afrique. Comme le Président l'a souligné à juste titre dans son exposé, cette évolution inquiétante est l'un des facteurs qui sont en train de changer la situation en matière de sécurité dans le pays.

Pour ce qui est des travaux du Conseil sur cette question, il pourrait être utile d'envisager de convoquer une réunion conjointe entre le Comité 751/1907 et le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés. L'objectif serait, entre autres, d'envisager de possibles synergies dans les travaux des deux Comités, et notamment d'examiner comment les régimes de sanctions en place pourraient viser davantage les terroristes et leurs supporters et affiliés, qui menacent tous de réduire à néant les avancées positives réalisées en Somalie. De manière plus générale, cela permettrait d'analyser la menace qui pèse sur la Corne de l'Afrique et de voir comment la contrer.

En ce qui concerne la mise en œuvre de l'embargo sur le charbon, la Malaisie appuie les recommandations tendant à améliorer la coordination entre les Forces maritimes combinées et le Gouvernement fédéral somalien pour endiguer le commerce illégal du charbon somalien. Le Groupe de contrôle pourrait assurer la liaison, notamment en veillant au partage de l'information à cet égard.

En conclusion, je voudrais réaffirmer que ma délégation est déterminée à travailler en contact étroit avec le Comité 751/1907 et son président, le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée, l'ensemble des membres du Conseil et tous les partenaires et parties prenantes afin de contribuer à l'effort collectif pour accompagner la Somalie, maintenir la paix et la sécurité et garantir la stabilité dans la Corne de l'Afrique et au-delà.

M. Taula (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons vivement de la tenue de la présente séance d'information publique. Le régime des sanctions contre la Somalie a évolué au fil de sa longue histoire entamée dans les années 90, et il joue désormais un rôle important à l'appui des objectifs d'édification de l'État somalien.

Comme nous l'avons dit à l'occasion du débat tenu la semaine dernière (voir S/PV.7620), les sanctions ne sont pas imposées de manière isolée. Les régimes de sanctions peuvent concourir à la réalisation des objectifs politiques, humanitaires et en matière de sécurité en Somalie, autrement dit à la réalisation du programme « Vision 2016 », à l'intensification de la lutte contre les Chabab et à la satisfaction des besoins humanitaires de la Somalie. Quand il débat de la situation en Somalie en 2016, une année périlleuse pour le pays, le Conseil doit aborder la question des sanctions et il doit tenir compte des précieuses informations contenues dans les rapports du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée.

Un exemple important à cet égard est celui des ressources naturelles. Ses abondantes richesses maritimes et minières sont une chance pour la Somalie, mais elles sont aussi un déclencheur potentiel de conflits en l'absence d'un cadre réglementaire efficace. Le risque est exacerbé pendant le processus de mise en place du système fédéral. Le Conseil va devoir rester attentif à la manière dont il peut aider la Somalie à bien gérer ses ressources naturelles, en s'appuyant pour cela sur l'expertise du Groupe de contrôle, la présence de l'ONU sur le terrain et ses partenaires. Dans ce contexte, il faudra apporter un appui à la gestion des ressources naturelles, mais également aider la Somalie à exploiter ses abondantes ressources naturelles au profit de l'édification de l'État et pour régler d'autres questions clefs, notamment le paiement intégral et régulier des soldes des soldats de l'Armée nationale somalienne.

La résolution 2244 (2015), adoptée l'an dernier, évoque la question de la pêche illégale. Cette question demeure préoccupante et nous sommes prêts à appuyer les efforts du Gouvernement fédéral visant à mettre en place et à utiliser un cadre juridique approprié, tel que prévu par cette résolution. Les efforts relatifs à la réforme du secteur de la sécurité et ceux qui visent à priver les Chabab de sources de financement constituent également des priorités.

Le régime de sanctions visant la Somalie doit être naturellement appliqué par la Somalie et d'autres États Membres de l'ONU, y compris les pays voisins. Toutefois, pour qu'il soit vraiment efficace, une gamme d'autres acteurs ont également un rôle important à jouer, notamment la Mission de l'Union africaine en Somalie et les partenariats multinationaux tels que les Forces maritimes combinées. Il faut que les activités de sensibilisation menées par le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée et le Groupe de contrôle auprès de ces partenaires se poursuivent pour assurer la pleine application des sanctions. Les progrès réalisés pour prévenir des violations techniques de l'embargo sur les armes au moyen de notifications préalables plus cohérentes des importations au titre de cet embargo sont un exemple à cet égard. Nous saluons également l'initiative récente du Comité de rédiger une notice d'aide relative à l'application de l'embargo sur les armes. Il s'agit d'une initiative pratique qui peut être très utile car elle donne des précisions concernant les obligations, notamment pour les États qui ne sont pas membres du Conseil.

Enfin, en ce qui concerne l'Érythrée, nous espérons que l'année 2016 sera une année positive pour ce qui est de ses relations avec le Comité et le Groupe de contrôle. Nous sommes d'avis qu'une visite dans la région par le Comité – dont on a discuté l'année dernière – serait utile. Nous sommes prêts à appuyer ces efforts.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, nous tenons à vous remercier de votre exposé sur les activités du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée, que vous présidez.

Nous sommes préoccupés par l'intensification, ces derniers temps, des tactiques terroristes des Chabab sur une grande partie du territoire somalien, y compris à Mogadiscio, et par la tendance au renforcement de leurs liens avec Boko Haram et l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Malgré le fait que les forces de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) contrôlent actuellement 80 % du territoire somalien, les actes terroristes à grande échelle commis par les Chabaab depuis le début de l'année démontrent clairement que les extrémistes ont toujours la capacité de déstabiliser gravement la situation.

Ces facteurs, associés aux conséquences négatives du conflit au Yémen, témoignent de la nécessité de continuer à exercer des pressions militaires sur les islamistes, en s'appuyant sur les efforts des autorités somaliennes, pour stabiliser les zones libérées et y établir des mécanismes locaux viables de gouvernance. Il importe également de poursuivre l'appui international aux soldats de la paix africains et à l'armée nationale somalienne, notamment dans le contexte du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS), qui joue un rôle de coordination et de conseil auprès de la Mission de l'Union africaine en Somalie. Nous nous réjouissons à l'avance de la mise en œuvre réussie des dispositions de la résolution 2245 (2015), qui a élargi le mandat du BANUS.

Nous appuyons l'idée de renforcer le contingent de police de l'AMISOM et d'adapter les activités du BANUS en fonction de l'impératif d'améliorer l'efficacité de ses opérations. Nous devons renforcer notre appui technique et en termes d'équipements, conformément aux décisions du Conseil de sécurité. Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'adoption par le Parlement somalien, le 26 décembre 2015, d'une loi relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Nous sommes favorables au renforcement du régime de sanctions concernant la Somalie, notamment pour ce qui est du strict respect de l'embargo sur les armes et le charbon de bois, y compris la surveillance des eaux côtières de la Somalie et l'assistance de l'AMISOM dans ce domaine, conformément à la résolution 2244 (2015). Nous pensons que l'embargo sur les armes et sur le charbon de bois imposé à la Somalie est un instrument clef pour prévenir la montée en puissances des forces extrémistes dans le pays. Nous avons constaté l'efficacité d'une levée partielle de l'embargo sur les livraisons d'armes aux forces armées somaliennes.

Le tableau est différent pour ce qui concerne les restrictions imposées à l'Erythrée. Nous constatons avec satisfaction que le Groupe de contrôle n'a trouvé aucun élément de preuve indiquant que le Gouvernement

érythréen appuie le Mouvement des Chabab. Il n'y pas non plus de données convaincantes indiquant que le pays mènerait des activités subversives. À cet égard, nous pensons que les tentatives visant à accroître les pressions exercées sur Asmara sont contre-productives. Une fois de plus, nous demandons au Groupe de contrôle de ne mentionner dans ses rapports que des informations avérées.

M. Seck (Sénégal) : Monsieur le Président, la délégation sénégalaise voudrait vous remercier d'avoir convoqué cette séance d'information et remercier le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée, que vous présidez, pour l'excellent rapport que vous nous avez présenté et vous assurer de toute notre collaboration.

Je voudrais auparavant exprimer à la délégation égyptienne toute la sympathie et les condoléances émues de la délégation sénégalaise pour le rappel à Dieu de S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, illustre fils égyptien de l'Afrique et du monde arabe, qui a été un excellent Secrétaire général des Nations Unies et qui par son talent, sa rigueur, sa vision et surtout son engagement, a contribué largement au développement du multilatéralisme, y compris dans cette salle même où nous sommes réunis aujourd'hui.

Ma délégation voudrait remercier également le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée pour la qualité de son rapport (S/2015/802) et l'encourage à continuer d'œuvrer en collaboration avec l'ensemble de la communauté internationale, les organismes du système des Nations Unies au Kenya et toutes les parties prenantes clefs dans la région pour une bonne mise en œuvre de son mandat. En ce qui concerne la Somalie, je souhaite plein succès à la rencontre des partenaires qui se tiendra la semaine prochaine à Istanbul.

Mon pays continue de s'inquiéter des différences entre le Gouvernement fédéral et les administrations régionales au sujet de la gestion des ressources minières du pays, qui font l'objet de la convoitise croissante des firmes internationales, avec une tendance des administrations régionales à signer directement des accords avec ces compagnies. Sous ce rapport, le Sénégal condamne les violations continues de l'interdiction d'exportation du charbon de bois de la Somalie, même si une légère accalmie a été notée depuis le retrait des Chabab des sites d'exportation. Ma délégation en appelle ainsi à une meilleure coordination des efforts entre le Gouvernement fédéral, les États fédérés, les organisations internationales et les forces sur le terrain pour parvenir à un mécanisme viable et efficace de lutte contre le trafic du charbon somalien.

Ma délégation, réaffirmant la nécessité du respect de l'embargo sur le charbon de bois, invite à la mise en œuvre totale de la résolution 2195 (2014) sur les liens entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Aussi, la coopération devrait être renforcée pour empêcher les milices du Mouvement des Chabab de pouvoir ainsi financer leurs activités à partir du trafic du charbon de bois. Le Sénégal encourage la poursuite des efforts déployés par les forces maritimes pour lutter contre le trafic des ressources naturelles et aussi la collaboration de celles-ci avec le Groupe de contrôle.

Sur le plan de la sécurité, le Sénégal reste fortement préoccupé par la menace constante que les Chabab continuent de faire peser sur toute la Somalie, y compris sur des territoires libérés. Ma délégation s'inquiète aussi des tensions intercommunautaires ainsi que de l'implantation grandissante de l'État islamique d'Iraq et du Levant dans la région. Face à ces menaces persistantes, ma délégation a relevé avec satisfaction la coopération du Groupe de contrôle avec le Gouvernement fédéral en ce qui concerne la qualité et le timing de ses notifications à l'avance d'importations d'armes au Comité, et elle lance un appel au respect de l'embargo sur les armes en Somalie et en Érythrée. Dans le même ordre d'idées, ma délégation encourage la finalisation d'une note de mise en œuvre de l'assistance visant à fournir des orientations et des recommandations opérationnelles aux États Membres, au Gouvernement somalien et aux autres entités pertinentes en vue d'une mise en œuvre efficace de l'embargo sur les armes.

Monsieur le Président, ainsi que vous l'avez souligné dans votre exposé, le Sénégal invite les États Membres à examiner avec bienveillance la lettre datée du 9 septembre 2015, dans laquelle le Président du Gouvernement fédéral somalien sollicite un appui pour l'apport d'un financement rapide et d'une assistance technique au secteur de la sécurité. S'agissant des attaques contre le personnel humanitaire, des détournements d'aide et des entraves à son acheminement, ma délégation les condamne tout aussi fermement, quels qu'en soient les auteurs.

Le Sénégal réitère son soutien au peuple et au Gouvernement somaliens dans la perspective des consultations électorales prévues au cours de l'année 2016, en particulier s'agissant d'une

représentation des femmes à hauteur de 30% dans les deux chambres du Parlement.

S'agissant de l'Érythrée, ma délégation note que le Groupe de contrôle n'a pas trouvé de preuves que le Gouvernement érythréen soutient les Chabab. Quant aux allégations selon lesquelles l'Érythrée soutiendrait des groupes armés en Éthiopie, en violation du paragraphe 16 de la résolution 1907 (2009), le Groupe de contrôle pourrait nous en dire davantage dans un souci de transparence. Nous appelons également les autorités érythréennes à une plus grande coopération avec le Groupe de contrôle. Mon pays a également noté que le rapport du Groupe de contrôle indique la présence de soldats érythréens au Yémen, qui se battraient aux côtés de la coalition arabe. Cela suscite des interrogations légitimes de la part du Sénégal, qui voudrait avoir davantage d'explications.

Enfin, mon pays regrette le manque de progrès dans la résolution des problèmes frontaliers entre Djibouti et l'Érythrée.

M. Lamek (France) : La France, comme d'autres l'ont fait, tient elle aussi à rendre hommage à l'ancien Secrétaire général, Boutros Boutros-Ghali, qui a été un grand Secrétaire général, et qui pour nous aura aussi été un grand Secrétaire général de la Francophonie. Sa disparition il y a quelques jours nous a remplis de tristesse, et je voudrais exprimer toute ma sympathie à sa famille, à ses proches et au peuple égyptien.

Je remercie le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée. J'aborderai trois points.

D'abord, sur le plan politique, nous saluons les derniers progrès intervenus avec l'adoption de la Déclaration de Mogadiscio le 16 décembre et l'accord sur le choix du modèle électoral pour 2016. Pour autant, comme le souligne le Groupe de contrôle, ces accords sont fragiles. La réforme électorale n'est pas encore aboutie. Des rivalités locales et politiciennes font encore obstacle, dans plusieurs provinces, aux discussions sur le modèle fédéral. Les récents combats qui ont ensanglanté la ville de Galkayo montrent la fragilité des progrès réalisés pour la protection des civils et pour la réconciliation nationale. Il importe de rester vigilants et de continuer à œuvrer, avec les responsables somaliens, à la mise en œuvre de ces accords et à la continuité de l'engagement de tous dans la stabilisation somalienne.

Sur le plan militaire, nous saluons le courage et le dévouement des soldats de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et des forces de sécurité somaliennes, qui mènent la lutte contre les Chabab. Les Chabab sont sur le déclin, l'activité économique reprend, et ces signes sont encourageants. Pourtant, ce groupe terroriste est loin d'être défait. Nous rendons hommage aux soldats de l'AMISOM et aux citoyens somaliens qui ont perdu la vie dans les toutes dernières attaques. Il est préoccupant de lire que, par endroits, les Chabab bénéficient du soutien de la population locale pour mener leurs attaques. Notre objectif commun est de poursuivre sans relâche la lutte contre ce groupe terroriste. Mais l'action militaire ne suffit pas. Comme partout, ce sont les cœurs qu'il faut gagner pour rallier la population au projet de stabilité et de reconstruction de la Somalie, plutôt qu'au funeste dessein poursuivi par les Chabab.

Enfin, un mot sur les sanctions. Le régime de sanctions est un instrument décisif en soutien au processus politique et à la lutte contre les Chabab, et le travail du Groupe de contrôle est déterminant. Les menaces qui pèsent sur le fragile processus en Somalie sont réelles. Nombreux sont ceux qui ont intérêt à perpétuer l'état de guerre : ils doivent être identifiés et sanctionnés. Les Chabab et certaines personnalités continuent à se financer au moyen de trafics divers, qui contribuent à détruire le pays chaque jour un peu plus, et à détourner des ressources financières à leur profit. Ces flux et ces trafics doivent être identifiés et interrompus. Les trafics d'armes, bien sûr, sont un facteur principal de déstabilisation. Nous ne rappellerons jamais assez la pertinence de l'embargo sur les armes et la nécessité de s'assurer que celui-ci est mis en œuvre sans faille, ainsi que l'importance du rôle du Gouvernement somalien pour le suivi des flux d'armes.

Sur tous ces points, et sans prétendre être exhaustif, la France salue la qualité du travail effectué et encourage le Groupe de contrôle à poursuivre dans cette voie.

Un dernier mot sur l'Érythrée. Nous notons le fait que le Groupe de contrôle n'a pas démontré que l'Érythrée participe au financement ou au soutien des groupes armés dans la Corne de l'Afrique. Pour autant, nous estimons que les conditions ne sont pas réunies pour une levée des sanctions, comme le demandent les autorités d'Asmara. Nous attendons une coopération franche et sincère de leur part avec les comités des sanctions, notamment sur la question des prisonniers

djiboutiens. C'est la première étape vers une évolution éventuelle du dispositif. Nous ne comprenons pas ce qu'a le Gouvernement d'Asmara à cacher qui l'empêche de coopérer pleinement avec le Groupe de contrôle.

La communauté internationale, l'ONU, l'Union africaine, et l'Union européenne ont beaucoup investi en faveur de la paix et de la stabilité en Somalie. L'action du Comité des sanctions et du Groupe de contrôle est décisive. La France les assure de son entier soutien dans la conduite de leurs travaux.

M. Pressman (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de votre exposé et d'assurer la présidence du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée. Il est évident que le Conseil doit continuer de fournir un appui assidu et ciblé aux efforts que déploie la Somalie pour bâtir un avenir stable et prospère fondé sur une gouvernance juste et transparente, la création d'un gouvernement qui rendra des comptes à la population et sera en mesure de veiller à ce que les ressources naturelles du pays soient exploitées au profit de tous les Somaliens, et non détournées par des voleurs ou utilisées pour financer le terrorisme.

Nous tenons à remercier le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée des efforts qu'il déploie pour superviser l'application de ces sanctions importantes et tenir le Conseil et le Comité des sanctions informés sur un certain nombre de problèmes, notamment la lutte contre les Chabab, la piraterie, la corruption et les violations des droits de l'homme. Ces sanctions ont permis de limiter les flux illicites de charbon, privant ainsi les Chabab de revenus, et le Comité, avec l'appui du Groupe de contrôle, nous a aidés à comprendre et à combattre la corruption qui mine les efforts visant à bâtir des institutions solides en Somalie.

La paix ne sera rétablie et viable en Somalie que lorsque les Somaliens créeront un secteur de la sécurité professionnel, et nous sommes déterminés à faire tout notre possible pour faciliter l'assistance à la sécurité à cette fin. Néanmoins, le Gouvernement somalien doit jouer son rôle en donnant des informations précises sur la composition et la disposition de ses forces de sécurité. Sans ces informations, nous ne disposons pas des éléments fondamentaux qui nous permettent de juger si les armements et les matériels connexes fournis pour renforcer le secteur de la sécurité somalien sont protégés contre un éventuel détournement. Le Mouvement des Chabab continue de faire peser une lourde menace sur la paix en Somalie, et nous demeurons déterminés à venir à bout de ce groupe terroriste. Priver les Chabab de l'appui financier dont ils bénéficient est impératif dans ce sens, et c'est fondamental pour la restauration de la stabilité en Somalie.

Le Comité, avec l'appui du Groupe de contrôle, doit continuer à faire la lumière sur le commerce illicite de charbon de bois et à le réprimer. Le Comité doit poursuivre ses échanges directs avec les pays qui sont susceptibles de réceptionner ce charbon de bois, et les États Membres doivent rester vigilants et continuer à coopérer et à partager activement les informations pertinentes, notamment sur les navires qui transportent du charbon de bois, les documents de transport, les données concernant les importateurs, et tout autre renseignement utile pour une application ferme et plus efficace de cette interdiction. En imposant cette interdiction d'exporter du charbon de bois, le Conseil de sécurité a décidé d'une seule voix de prendre des mesures fermes et efficaces afin de briser le lien qui unit le trafic de ressources naturelles et les menaces qui pèsent sur la stabilité en Somalie. Partout où ce lien existe, le Conseil de sécurité doit agir, et nous ne devons pas hésiter à nous attaquer aux facteurs de conflit, en Somalie ou ailleurs. Nous encourageons le Comité et le Conseil à étudier toutes les options qui permettraient de prévenir le détournement du patrimoine naturel de la Somalie au profit de terroristes, de fonctionnaires corrompus ou d'autres prêts à fragiliser la paix.

À cet égard, nous saluons la volonté des Forces maritimes combinées d'aider à localiser les exportations illicites. Le Comité devrait veiller plus résolument à ce que les informations que lui transmettent les Forces maritimes combinées sur les tendances de la contrebande soient publiées et portées à l'attention des États concernés. Nous invitons également les Forces maritimes combinées à collaborer étroitement avec le Groupe de contrôle pour tenir le Comité informé, dans la mesure du possible en temps réel, des cargaisons de charbon de bois en provenance de Somalie qui sont localisées. Ces interventions promptes permettraient de les intercepter rapidement. Elles pourraient nous aider à convertir les intentions et engagements pris par le Conseil en changements plus tangibles et plus concrets sur le terrain.

Tout en luttant contre les défis posés par les groupes terroristes comme les Chabab et contre le trafic de ressources naturelles qui les financent, le Conseil de sécurité doit également rester très vigilant face à

un autre fléau qui menace la Somalie – la corruption. La mauvaise gestion des fonds publics en Somalie risque d'effacer tous les résultats obtenus dans le pays en matière de sécurité. Nous pensons donc que le Gouvernement fédéral somalien doit redoubler d'efforts pour garantir la transparence financière, en particulier pour ce qui concerne la signature des contrats portant sur les ressources naturelles. Nous encourageons le Groupe de contrôle à continuer de se pencher avec attention sur ce type de problème et à faire les recommandations qui s'imposent pour améliorer la gestion des finances publiques en Somalie.

Dans notre combat contre le terrorisme et la corruption, nous devons intensifier nos efforts pour faire en sorte que les Somaliens ne deviennent pas les victimes, notamment des forces censées aider à sécuriser leur pays. Nous sommes profondément perturbés par les allégations selon lesquelles des forces internationales auraient mené des bombardements et des attaques terrestres contre des zones civiles le 15 janvier, à Gedo et dans le Moyen-Djouba. Selon nos informations, cela se serait produit suite à d'une attaque menée par les Chabab contre un contingent des Forces de défense kényanes de la Mission de l'Union africaine en Somalie, sur la base opérationnelle avancée d'El-Adde. Combattre les terroristes répond à un objectif : faire en sorte que les populations soient en sécurité. Lorsque les actes de ceux qui combattent les terroristes sont susceptibles de mettre en danger les civils au lieu de les protéger, il faut procéder à un examen sérieux. Nous exhortons le Groupe de contrôle à mener l'enquête sur ces allégations, notamment sur le fait que des armes à sous-munitions auraient été déployées en violation du droit international, et à rendre compte de leurs conclusions aussi rapidement que possible au Comité.

Enfin, la situation en Érythrée n'a guère changé, or, pour être franc, elle doit évoluer. Le Gouvernement devra rapporter sa décision ne pas avoir des relations constructives avec le Groupe de contrôle et le Comité des sanctions avant que quiconque puisse prendre au sérieux les appels érythréens à la levée des sanctions. Les entraves qui empêchent le Groupe de s'acquitter de son mandat, associées aux informations additionnelles selon lesquelles l'Érythrée ne respecte pas les sanctions, sont tout simplement contradictoires avec le désir de voir lever les sanctions qu'ont exprimé les responsables érythréens. Une fois encore, nous appelons donc l'Érythrée à donner suite aux demandes d'information du Groupe de contrôle et à permettre au Groupe de se rendre en Érythrée.

M. Lucas (Angola) (*parle en anglais*) : Nous remercions l'Ambassadeur Ramírez Carreño, Représentant permanent du Venezuela, de son exposé sur les activités du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée.

Nous prenons note avec satisfaction des activités réalisées par le Comité. Le débat organisé récemment par la présidence vénézuélienne (voir S/PV.7620) sur les méthodes de travail des organes subsidiaires du Conseil de sécurité, notamment des comités des sanctions, a contribué de manière tangible à rendre les travaux des comités des sanctions plus précis et plus efficaces. Nous renouvelons notre espoir que l'initiative vénézuélienne aura des répercussions positives grâce à l'adoption d'une note du Président sur la question.

Pendant la présidence uruguayenne, le Conseil de sécurité s'était penché dans le détail sur la situation en Somalie, l'évolution des conditions dans le pays, les difficultés rencontrées et les perspectives. Comme à cette occasion, nous renouvelons notre inquiétude autour du fait que la capacité – ou incapacité – des autorités somaliennes de maîtriser les territoires libérés de l'emprise des terroristes des Chabab pourrait se révéler un obstacle considérable à la participation de milliers de Somaliens au processus électoral attendu, ce qui entretiendrait les sources de l'instabilité du fait de la résurgence des conflits intercommunautaires.

Nous avons pris note avec préoccupation des conclusions du Groupe de contrôle concernant le commerce illégal des ressources naturelles somaliennes et le fait qu'il est susceptible d'attiser le conflit. Nous estimons que, à cet égard, le Conseil de sécurité devrait adopter une position sans équivoque en condamnant fermement ce trafic et en prenant de nouvelles mesures pour lui faire obstacle, puisque l'exploitation, la gestion et la vente de ressources naturelles sont la prérogative des autorités nationales.

La suggestion faite par le Groupe de contrôle concernant l'interdiction d'exporter du charbon de bois est constructive et doit être appuyée et mise en œuvre au moyen d'une coopération entre les autorités somaliennes, les États Membres de l'ONU et la Mission de l'Union africaine en Somalie, en veillant à ce que cette interdiction ne soit pas enfreinte, que ce soit par la corruption ou par le biais de documents falsifiés.

Concernant l'Érythrée, nous sommes heureux de constater une nouvelle fois qu'il n'y aucune preuve que le

Gouvernement érythréen appuie le groupe terroriste des Chabab. Le Conseil de sécurité devrait prendre bonne note de ce fait et prendre ces décisions en conséquence.

S'agissant des questions régionales et relatives à la frontière, l'Érythrée et l'Éthiopie devraient mettre fin à tout appui aux groupes armés et rebelles qui sapent la stabilité interne des deux pays. Djibouti et l'Érythrée devraient dialoguer de bonne foi, dans le cadre de la médiation du Qatar, pour régler la question des prisonniers djiboutiens disparus. Le Gouvernement érythréen doit intensifier sa coopération avec le Groupe de contrôle pour régler ce problème. L'instabilité au Yémen et sa proximité avec l'Érythrée font peser une menace sur la sécurité du pays. Nous nourrissons des doutes quant à la fiabilité des informations selon lesquelles l'Érythrée aurait décidé de permettre aux Émirats arabes unis et à l'Arabie saoudite d'utiliser ses territoires pour intervenir dans les combats au Yémen. Nous avons l'espoir que l'Érythrée n'est pas en train d'importer le conflit à l'intérieur de ses frontières.

Nous engageons les autorités somaliennes et érythréennes à renforcer leurs relations avec le Groupe de contrôle, dont nous appuyons sans réserve les travaux, en soulignant que le Groupe de contrôle doit s'en tenir rigoureusement à son mandat et ne pas l'étendre de sa propre initiative.

M. Zhao Yong (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie l'Ambassadeur Ramírez Carreño de son exposé. Nous remercions le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée du travail actif qu'il a effectué sous sa direction avisée.

Le processus politique en Somalie a enregistré certains progrès récemment. Les efforts déployés pour bâtir un a système fédéral avancent avec régularité et l'on note une reprise progressive du développement socioéconomique, ce dont la Chine se félicite. La Chine estime que, avec l'aide de la communauté internationale, le Gouvernement et le peuple somaliens parviendront à engranger des résultats plus marqués sur la voie de sa reconstruction pacifique. La Chine maintient que les sanctions ne sont pas une fin, mais simplement un moyen. Les sanctions imposées par le Conseil à la Somalie et à l'Érythrée devraient contribuer à promouvoir la paix et la stabilité en Somalie et dans la Corne de l'Afrique, ainsi que la lutte antiterroriste de l'Armée nationale somalienne et de l'Union africaine.

Dans son rapport final publié en octobre (voir S/2015/802), le Groupe de contrôle indique n'avoir découvert aucun élément indiquant que l'Érythrée apportait un soutien aux Chabab. À la lumière de ces nouveaux faits, le Conseil devrait apporter les rectifications qui s'imposent au régime des sanctions en question.

M. Oyarzun Marchesi (Espagne) (*parle en espagnol*) : Avant toute chose, je voudrais remercier l'Ambassadeur du Venezuela de l'excellent travail qu'il accomplit à la présidence du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée, et exprimer mon ferme appui à l'oeuvre que réalise actuellement le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée.

Conformément à la formule de Tolède, je souscris pleinement à la déclaration que vient de faire l'Ambassadeur de la Nouvelle-Zélande et par conséquent, je résumerai la mienne aux aspects les plus fondamentaux, qui sont au nombre de cinq.

Le premier point est la transparence. La transparence est une exigence incontournable de notre temps. La société nous demande de la transparence; elle exige que le Conseil soit démocratique. Pour que le Conseil soit démocratique, pour qu'il soit plus transparent et pour qu'il ait plus de force, nous devons nous ouvrir aux autres Membres de l'ONU. C'est pourquoi les séances publiques d'information organisées par les présidents des organes subsidiaires du Conseil devraient être la norme, tout autant que la publication des rapports élaborés par les groupes d'experts qui apportent leur concours aux comités.

Le deuxième point concerne le processus politique en Somalie. Il se dégage, finalement, aujourd'hui, un espoir, en une nouvelle Somalie qui, par la réconciliation et le dialogue politique, doit se résoudre à avancer sur une voie de progrès et de développement. Le mérite en revient aux Somaliens et est dû également sans aucun doute à l'appui de la communauté internationale.

S'agissant, troisièmement, de la sécurité, je tiens à adresser mes plus sincères condoléances aux victimes des attaques des Chabab. Il s'agit de victimes civiles, de victimes militaires et de victimes des deux sexes, parce que les Chabab n'ont aucune espèce de moralité. Pour freiner ce mouvement violent, il est urgent d'adapter la stratégie de lutte contre les Chabab à la situation actuelle. À cette fin, il est nécessaire de se montrer particulièrement ferme sur deux aspects :

premièrement, empêcher l'exportation de charbon de bois et, deuxièmement, tarir les sources de financement. Les Somaliens ne doivent plus avoir le moindre doute sur deux choses : premièrement les Chabab seront vaincus et l'avenir de la Somalie se fera sans eux; deuxièmement, la Mission de l'Union africaine en Somalie et l'Armée nationale somalienne sont du côté du peuple.

Concernant, quatrièmement, la situation humanitaire et les droits de l'homme, je me bornerai à dire que notre préoccupation est grande au sujet de la situation humanitaire, en particulier dans les zones contrôlées par les Chabab. S'agissant des droits de l'homme, je souligne qu'il importe de prévenir et de punir les violations des droits de l'homme, qui sont une véritable menace pour l'avenir de la Somalie.

En ce qui concerne, cinquièmement, l'Érythrée, je voudrais souligner qu'il importe que se mette en place un dialogue de fond sincère entre le Groupe de contrôle et le Gouvernement d'Asmara. Nous voyons d'un oeil favorable le déplacement du Groupe de contrôle en Érythrée.

Je terminerai en abordant la question des sanctions. La position de l'Espagne sur les sanctions est bien connue. Les membres savent que nous considérons que les sanctions ne sont jamais une fin en soi, mais elles sont, toutefois, un outil fondamental de prévention dont se sert le Conseil dans le cadre de son action de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, l'Uruguay voudrait vous remercier, Monsieur le Président, de l'exposé détaillé que vous avez présenté sur les travaux du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée, que vous présidez avec grande aptitude. Nous nous félicitons aussi de cette séance d'information publique ouverte à l'ensemble des Membres.

L'Uruguay tient à mettre en exergue les efforts faits par le Gouvernement fédéral somalien afin de fournir des informations sur les importations d'armes et salue l'initiative prise par le Comité en vue d'appeler l'attention des États Membres sur la nécessité d'appuyer le programme de réforme du secteur de la sécurité en mettant à disposition l'assistance financière et technique nécessaire.

L'Uruguay réitère son inquiétude face à la menace constante représentée par le groupe terroriste des Chabab, qui continue d'être latente malgré les mesures prises et la perte supposée ou théorique de sa puissance de feu. Il ne faut jamais baisser la garde face au terrorisme. Il y a de quoi s'alarmer, également, de l'éventualité de contacts directs avec d'autres groupes extrémistes de la zone.

L'Uruguay met particulièrement l'accent sur la nécessité de protéger les populations civiles, en particulier les enfants, les femmes et les personnes âgées, et engage le Gouvernement fédéral somalien à rechercher la médiation et la stabilité, en particulier dans les zones où l'acheminement des approvisionnements et de l'aide humanitaire revêt un caractère vital. Dans le même temps, l'Uruguay déplore que les forces étrangères et nationales opérant en Somalie continuent de s'attaquer aux civils et de violer le droit international humanitaire.

Pour ce qui est de l'information fournie par le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée, l'Uruguay tient à exprimer sa préoccupation dans la mesure où l'on n'a pas obtenu de progrès supplémentaires et où l'on pourrait même avoir régressé, s'agissant de l'instauration de la stabilité et de la paix dans la région, si venait à se confirmer l'appui censé être apporté à des groupes armés aussi bien en Éthiopie qu'au Yémen, ce qui n'est pas tout à fait exclu.

Enfin, l'Uruguay tient à exprimer son appui et son engagement en faveur de l'action menée par le Comité des sanctions pour la Somalie et l'Érythrée, et il suivra avec attention les comptes rendus que ce dernier nous présentera sur ses activités aux mois d'avril et d'octobre.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

S'agissant de la situation politique en Somalie et du travail réalisé par le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée à l'appui de la stabilisation du pays, il nous semble évident que la priorité est de renforcer toutes les capacités nationales du Gouvernement fédéral somalien. À cet égard, nous faisons le voeu que le processus de renforcement de ses institutions lui permettra d'exercer un contrôle effectif sur le territoire et sur l'ensemble des activités économiques et sociales de celui-ci.

Toutefois, notre pays exprime sa profonde préoccupation au sujet de la présence continue des Chabab. Bien que de grands succès aient été obtenus dans la lutte contre ce groupe terroriste, ses attaques

asymétriques contre les contingents de la Mission de l'Union africaine en Afrique, les forces nationales somaliennes et la population civile somalienne continuent toutefois d'être un facteur de déstabilisation.

Nous sommes également préoccupés par l'influence que peut avoir le conflit au Yémen en Somalie, surtout avec l'expansion d'Al-Qaida et de l'État islamique d'Iraq et du Levant, qui pourraient se constituer en alliance, créant, si elle se consolidait, une menace grave pour la paix et la sécurité en Somalie. Nous lançons un appel à la communauté internationale afin qu'elle fournisse tout l'appui nécessaire à l'État somalien pour qu'il puisse affermir son contrôle, l'état de droit, et l'administration, et assurer la prestation des services voulus dans les zones reprises aux Chabab, sous peine de voir ces régions retomber entre les mains des groupes terroristes. D'où la nécessité de revoir les sanctions – et le Comité des sanctions, si l'on veut qu'il atteigne son objectif –, afin que ces sanctions puissent étayer activement l'action du Gouvernement fédéral somalien en vue d'un contrôle effectif des zones libérées de la présence terroriste.

Nous sommes préoccupés que la Somalie, détenteur d'importantes ressources naturelles, dans les domaines du pétrole, du gaz, de la pêche, et du charbon de bois, ne puisse pas assurer l'exploitation rationnelle de ces ressources ni en bénéficier, comme elle en a le droit, le droit d'exercer sa souveraineté sur ses ressources naturelles. À cet égard, nous devons apporter notre concours en vue de mettre fin au commerce illégal du charbon de bois pour qu'il ne continue pas d'être une source de financement du terrorisme, mais en même temps, nous devons développer et renforcer les capacités de la Somalie afin qu'elle puisse assurer l'exploitation effective de ces ressources naturelles au bénéfice de sa population, qui en a tant besoin.

En ce qui concerne l'Érythrée, nous soulignons le fait que tous les rapports, y compris ceux du Groupe de contrôle (voir S/2015/802) et le dernier rapport en date du Comité (voir S/2015/968), montrent qu'il n'existe aucun lien entre l'Érythrée et les Chabab. De même, les différends territoriaux entre l'Érythrée et Djibouti font l'objet d'une médiation du Gouvernement qatarien et il y a des soldats de maintien de la paix qatariens stationnés à la frontière entre les deux pays. Étant entendu que les deux raisons qui ont donné lieu à l'imposition de sanctions secondaires à l'Érythrée et que j'ai mentionnées tout à l'heure ont disparu, nous pensons qu'il est temps de réexaminer la validité et la portée du régime de sanctions concernant l'Érythrée.

Nous avons organisé un débat sur les méthodes de travail des comités des sanctions (voir S/PV.7620) et le rôle des groupes de contrôle. Dans le cas du Comité concernant la Somalie et l'Érythrée, nous disposons d'un solide Groupe de contrôle, dont certains des membres ont été reconduits dans leurs fonctions. Cependant, mon pays estime que le Groupe de contrôle excède ses compétences et relaye sur certaines questions des informations qui ne sont pas bien corroborées. La première de ces questions concerne le différend entre l'Érythrée et l'Éthiopie. Nous considérons que ce différend historique est un conflit entre les deux pays qui doit être résolu, mais que ce n'est pas du ressort du Comité des sanctions et qu'il nous faut trouver un cadre approprié pour régler la situation. Nous devons créer un espace séparé si nous voulons progresser sur la question des sanctions conformément au mandat du Comité des sanctions concernant l'Érythrée. Toutefois, ce processus ne doit donc pas être affecté par le différend entre l'Érythrée et l'Éthiopie, qui doit être traité dans un autre forum.

Par ailleurs, en ce qui concerne la question posée par le représentant du Sénégal, la présence de troupes érythréennes au Yémen n'a pas été confirmée. Il s'agit là d'une question touchant à la transparence des rapports. Le Groupe de contrôle du Comité des sanctions concernant la Somalie et l'Érythrée a indiqué qu'il avait reçu des « informations non confirmées » de la présence de soldats érythréens au Yémen. C'est un aspect que nous voulions soulever à la présente séance publique, parce que ce sont des éléments présentés par le Groupe de contrôle qui tendent à compliquer les travaux du Comité des sanctions et à perpétuer les régimes de sanctions appliqués à ces pays.

Je tiens également à signaler qu'en tant que Président du Comité des sanctions concernant la Somalie et l'Érythrée, j'ai été invité par le Président de l'Érythrée à me rendre dans son pays. Nous organiserons une visite dans les mois à venir, après février, et j'irai avec la ferme intention de me faire une meilleure idée de la situation et de parvenir à des objectifs concrets permettant de faciliter le travail entre le Groupe de contrôle et l'Érythrée. Je serai également en mesure d'entendre de première main les vues du Président értyhréen sur la question, que je transmettrai ensuite au Comité des sanctions et au Conseil.

Enfin, nous pensons que la situation en matière de sécurité dans la Corne de l'Afrique a été fortement compliquée par le conflit au Yémen et l'afflux énorme d'armes légères et de petit calibre dans la région. Nous sommes d'avis que le Comité des sanctions doit procéder à une évaluation politique de son champ d'action et de son travail. Comme le représentant de l'Égypte l'a mentionné, il s'agit de l'un des plus anciens comités de sanctions du Conseil et nous devons essayer de réévaluer la situation et voir comment nous pouvons nous adapter afin de maintenir et préserver la paix et la sécurité dans la Corne de l'Afrique.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

La séance est levée à 11 h 25.